



POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES

02/07/2024

Politique achats responsables

1

Présentation

- 04 | Objectif du document
- 05 | Documents fondamentaux

2

Nos engagements

- 07 | Droits fondamentaux et sociaux
- 08 | Environnement
- 09 | Éthique
- 10 | Qualité et sécurité des produits
- 11 | Innovation et développement durable

3

Transparence et dialogue

- 13 | Engagement de nos fournisseurs

Rédacteur du document :

- Carine JOURDAN :
Responsable Juridique Groupe
- Olivier PRAT :
Directeur des Achats Groupe

Valideurs du document :

- Olivier PRAT :
Directeur des Achats Groupe
- Jean-Philippe MOISSON :
Directeur Achats et Technique du Groupe

Création et mise en page du document :

DARKLICORNE

Crédits photos : Shutterstock

Publication :

Première publication : 02/07/2024

Publication actuelle : 02/07/2024

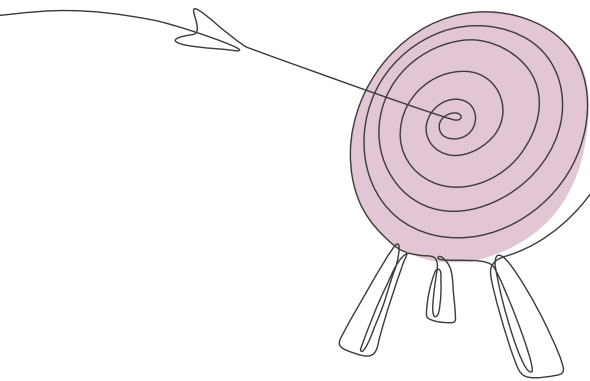
Version 1 – Scope : AIRVANCE Group



1

PRÉSENTATION

PRÉSENTATION



Objectif du document

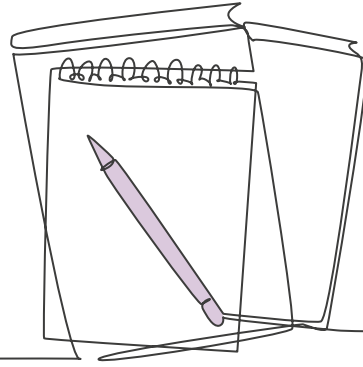
Le Groupe AIRVANCE a recours aux produits et services de nombreux fournisseurs qui contribuent à la qualité des produits et services proposés à ses clients.

Le Groupe AIRVANCE se doit de conduire une **politique achats responsables** lui permettant de satisfaire son **objectif d'excellence opérationnelle et de compétitivité** en cohérence avec sa démarche **éthique, sociale et environnementale**.

La présente **politique achats responsables** vise ainsi à orienter notre activité vers des **fournisseurs** qui satisfont à nos enjeux de **qualité, de sécurité et de compétitivité** mais également à nos exigences en matière d'achats responsables et qui sont prêts à s'engager avec le Groupe AIRVANCE dans une **relation équilibrée et profitable** aux deux parties.

De notre côté, nous nous engageons fermement à intégrer ces pratiques **d'achats responsables** dans toutes nos opérations. A cet effet, la présente politique a été approuvée par le Directeur Achats et Technique du Groupe AIRVANCE et par les autres membres du **comité de direction** du Groupe AIRVANCE.

La présente politique achats responsables s'applique à l'ensemble des **collaborateurs** exerçant ou non des fonctions principales liées aux achats et concernant les relations avec les fournisseurs de biens et/ou de services, les prestataires et les sous-traitants du Groupe AIRVANCE (ci-après «**fournisseurs**»).



Documents fondamentaux

La **politique d'achats responsables** et durables s'appuie deux documents fondamentaux :

- Le code éthique du Groupe AIRVANCE

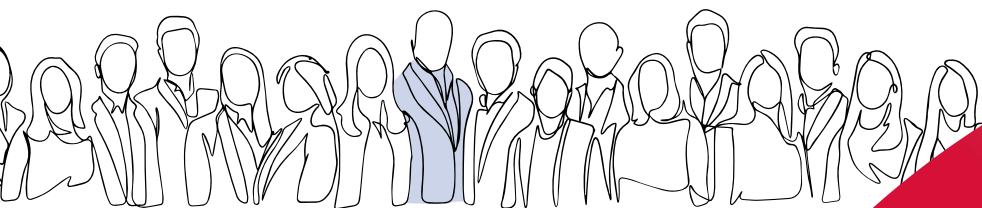
Le Groupe **AIRVANCE** a formalisé l'ensemble de ses **engagements éthiques, sociaux et environnementaux** au sein d'un **code éthique**. Ce dernier définit les règles de conduite qui doivent guider les actes de nos collaborateurs au quotidien et de toutes les parties prenantes du Groupe **AIRVANCE**.

- Le code de conduite des fournisseurs

Le Groupe **AIRVANCE** s'est également doté d'un **code fournisseurs** qui a pour objectif de promouvoir et de faire respecter aux fournisseurs du groupe des engagements en matière **éthique, environnementale et sociale**.

NOS ENGAGEMENTS

2



Droits fondamentaux et sociaux

Nous nous engageons au quotidien à **promouvoir les droits fondamentaux** et les **meilleures pratiques sociales** telles que des **conditions de travail** équitables et sûres.

Nous exigeons de **nos fournisseurs** qu'ils soient **respectueux des droits** fondamentaux tels que reconnus par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, des conventions fondamentales de l'OIT et de toute autre réglementation internationale, nationale et locale applicable.

Nous voulons que **100 %** de nos achats soient effectués auprès de fournisseurs **respectant les droits fondamentaux**.

Nous **excluons** notamment toute relation commerciale avec les Fournisseurs dont il serait avéré qu'ils **ne respectent pas la réglementation** en matière de travail forcé, de travail des enfants ou d'âge minimum du travail, de **discrimination**, de **violence** ou qui se rendent complices de violations dans ces domaines.

Nous nous engageons à **valoriser les démarches sociales** de nos fournisseurs et nous veillons à ce que nos fournisseurs s'engagent a minima à **respecter la réglementation sociale** s'appliquant à leurs activités.

Nous attendons de nos **fournisseurs** qu'ils **traitent leurs employés** de **manière équitable**, avec **dignité** et avec des conditions de travail décentes (salaire, temps de travail...).



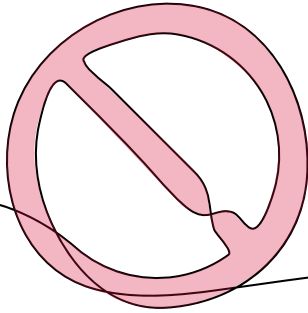
Environnement

Nous ambitionnons de **réduire les impacts** de nos activités sur l'environnement et à **limiter l'empreinte environnementale** de nos produits. La **réduction** significative de notre **empreinte carbone** est un des **objectifs majeurs** du Groupe en matière d'environnement.

Nous nous engageons ainsi à **valoriser les démarches environnementales** de nos fournisseurs.

Nous attendons de nos **fournisseurs** qu'ils maîtrisent les impacts de leurs activités et que leurs pratiques **soient conformes aux réglementations environnementales** qui leur sont applicables. Nous sélectionnons avec soin nos fournisseurs en privilégiant ceux qui démontrent un engagement environnemental fort.

Nous **encourageons** l'utilisation de **matériaux recyclés, durables et éco-responsables**, l'utilisation **d'énergie verte, la gestion des déchets** tout en cherchant à réduire activement notre empreinte carbone à travers nos activités d'approvisionnement.



Éthique

Notre objectif est de **promouvoir des pratiques commerciales justes**, transparentes et éthiques à toutes les étapes de notre chaîne d'approvisionnement.

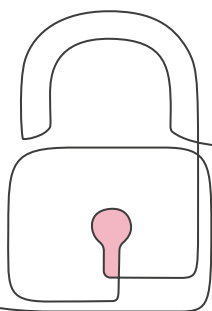
Nous appliquons une **politique de tolérance zéro** à l'égard des **faits de corruption**, de trafic d'influence de blanchiment d'argent ou de conflits d'intérêts.

Le maintien des relations du Groupe **AIRVANCE** avec ses Fournisseurs est conditionné au **refus de tout acte de corruption**, de trafic d'influence ou de blanchiment d'argent, à toute situation de conflit d'intérêts ou à toute autre violation des dispositions légales applicables dans les pays où ils opèrent.

En matière de cadeaux et d'invitations, la **règle de la transparence** s'impose en toutes circonstances : les cadeaux reçus ou offerts dans le cadre de relations d'affaires sont signalés à la hiérarchie, et soumis à autorisation selon les **conditions de notre code éthique** et conformément aux usages commerciaux, lois et réglementations locales et internationales en vigueur.

Les relations avec les fournisseurs ne doivent pas induire de situation de nature à mettre en cause les engagements du Groupe.

Nous nous assurons que le **fournisseur** potentiel a pris **connaissance des principes** relatifs à l'éthique et notamment de notre code éthique et des exigences qu'ils induisent.



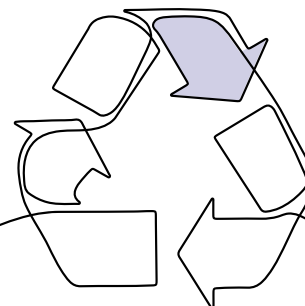
Qualité et sécurité des produits

Nous nous engageons à fournir **des produits de qualité et sûrs** à nos clients. Nous sélectionnons nos fournisseurs en nous assurant qu'ils **s'engagent à approvisionner les sociétés** du Groupe **AIRVANCE** avec des produits et une documentation associée **conformes aux réglementations** et aux **meilleures pratiques** de l'industrie en matière de sécurité et de conformité permettant à la fois un usage sans risque et l'atteinte des performances annoncées.

Toute **réclamation est traitée** par nos services après-vente et qualité qui engagent un plan d'action correctif et préventif en cas de défaillances identifiées.

Le groupe **AIRVANCE** attend de ses fournisseurs une **performance logistique exemplaire** afin de servir ses clients selon les délais annoncés. Par conséquent, nous avons une exigence élevée en ce qui concerne le **respect des délais de livraison** contractuels par nos fournisseurs.

Nous **collaborons** étroitement avec eux pour leur fournir toutes les informations nécessaires afin de **faciliter l'atteinte de cet objectif**.



Innovation et développement durable

L'innovation fait partie de l'ADN du Groupe **AIRVANCE**.

Nous cherchons à **développer et à promouvoir** des produits et des services qui répondent à des **besoins sociaux et environnementaux** en mettant l'accent sur l'amélioration de la qualité de vie.

Nous considérons que l'**innovation** est un vecteur de promotion du **développement durable**.

Nous travaillons ouvertement et de manière collaborative avec nos fournisseurs pour identifier et mettre en œuvre des **solutions innovantes** visant à **réduire notre impact environnemental** tout en favorisant une **croissance économique durable**.



TRANSPARENCE ET DIALOGUE

3



Engagements de nos fournisseurs

Nous croyons en la transparence et en un dialogue ouvert avec nos fournisseurs.

Nous communiquons clairement nos attentes et encourageons nos partenaires commerciaux à en faire de même.

Le Groupe AIRVANCE demande à ses fournisseurs d'adhérer à sa démarche en signant un code fournisseurs qui les engage à respecter un certain nombre de principes essentiels tels que les droits de l'Homme, les pratiques en matière de protection de l'environnement, d'emploi, de lutte contre la corruption et le trafic d'influence, la gestion des conflits d'intérêts, de respect des règles de santé et de sécurité et d'éthique des affaires.

Le Groupe AIRVANCE procédera régulièrement à l'évaluation des risques auprès des fournisseurs prioritaires sous forme d'autoévaluations, d'enquêtes ou même d'audits.

En cas de non-respect de nos exigences, un plan d'action correctif sera mis en place dans un délai précis (défini en fonction de la gravité du problème).

Le Groupe AIRVANCE se réserve le droit de mettre fin à un contrat avec un fournisseur ayant enfreint sciemment, et à plusieurs reprises, le code fournisseurs et refusant d'appliquer les plans d'amélioration/plans d'action correctifs.

Au cours des appels d'offres, le Groupe AIRVANCE se réserve le droit d'exclure les fournisseurs qui ne respectent pas les lois ni les réglementations locales, nationales ou internationales.

Le Groupe AIRVANCE offre un canal indépendant permettant aux fournisseurs de soulever des questions et des préoccupations concernant les pratiques commerciales de notre groupe : supplier.feedback@airvancegroup.com



 JUST BREATHE 

AIRVANCE 
GROUP